

Le point d'ancre

VOLUME 16 / NO 2 / SEPTEMBRE 2013

PLAN D'ACTION DU SPPUQTR POUR 2013-2014

Pierre Baillargeon

Professeur au Département de
psychoéducation
Président
SPPUQTR



Depuis 1989, en juin de chaque année, les officiers syndicaux se réunissent pour faire le bilan de l'année précédente et tracer le plan d'action de la prochaine. Le comité exécutif en profite aussi pour faire le point sur les modes de fonctionnement du Syndicat. Vous trouverez ci-joint un résumé des orientations retenues par le SPPUQTR pour l'année 2013-2014.

Rendez-vous 2012 : suite et fin

Le 13 avril dernier, les professeurs ont massivement accepté l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective. La nouvelle convention nous amène jusqu'à la fin du mois de mai 2017 avec toutefois une réouverture en 2016 pour les salaires et le plancher d'emploi. Le 10 juin, le Syndicat et la Direction de l'UQTR ont signé cette entente de principe.

Il reste maintenant à publier, le plus rapidement possible, les textes de la nouvelle convention et à mieux faire connaître, auprès des professeurs, et par différents moyens, les tenants et les aboutissants des nouveaux articles. Le comité de négociation y travaille activement et les professeurs auront probablement accès à la nouvelle convention avant la fin du mois de septembre.

Révision des règles de fonctionnement et des statuts

Au fil des années, le Syndicat s'est doté de statuts relativement élaborés et d'une quinzaine de règles de fonctionnement qui vont de la gestion des dépenses imprévues, de la gestion du fonds de défense professionnel, à l'attribution des bourses d'études. Plusieurs de ces règles datent de quelques années. Les membres du comité exécutif ont convenu qu'il faudrait faire le point sur la pertinence de certaines d'entre elles et sur la meilleure façon de les mettre à jour. Il en est de même des statuts qui, sous certains aspects et à la lumière de certaines expériences, mériteraient d'être revus. Par exemple, les statuts sont relativement silencieux sur l'encadrement des assemblées délibérantes du Syndicat.

Gestion de l'UQTR

La dernière année a été particulièrement tumultueuse pour les gestionnaires universitaires. Même si les professeurs ont poursuivi leur travail de chercheur et d'enseignant sans se laisser perturber par cette guerre de pouvoir, l'Université n'en est pas sortie sans anicroche.

Il faut espérer que cet épisode peu glorieux soit derrière nous et que l'UQTR poursuivra son développement. L'annonce d'un nouveau campus à Drummondville marque bien cette rentrée 2013-2014.

Il n'en reste pas moins que la situation financière de l'UQTR se détériore et il faudra poursuivre notre

vigilance pour s'assurer que les compressions nécessaires ne se fassent pas au détriment de l'enseignement et de la recherche.

Nouveaux professeurs

Le 1^{er} septembre, l'UQTR comptait 418 postes de professeur. Il n'y a jamais eu autant de professeurs depuis la fondation de l'université en 1969. Depuis l'année dernière, le nombre de postes de professeur est déterminé par le nombre d'étudiants en équivalence temps plein. Le nombre d'étudiants à l'UQTR est encore en hausse pour la session automne 2013 : 44 % de plus qu'en 2002.

Pour l'année 2013-2014, qui débutait le 1^{er} juin dernier, l'Université a embauché une quarantaine de nouveaux professeurs. Le Syndicat, comme la Direction, reconnaît le grand défi que constituent l'embauche et l'intégration d'un si grand nombre de professeurs en si peu de temps. Des professeurs en poste le 1^{er} juin 2013, 45 % ont été embauchés après 2008. Le Syndicat réalisera, au cours des prochains mois, un sondage afin de mieux connaître leurs appréciations de la vie universitaire trifluvienne.

Depuis plusieurs années, le comité exécutif du SPPUQTR accueille les nouveaux professeurs lors d'une croisière sur le fleuve Saint-Laurent. De plus, en janvier, les nouveaux professeurs sont invités à rencontrer les membres du comité exécutif afin d'échanger sur leur intégration et les différents aspects de la vie universitaire. Les nouveaux professeurs et leurs conjoints sont aussi gracieusement invités au souper thématique du printemps.

Au cours de la prochaine année, le Syndicat espère ajouter à son site web une section spéciale dédiée aux nouveaux professeurs et dans laquelle ils trouveront rapidement des réponses à leurs nombreuses questions.

Régime de retraite de l'UQ (RRUQ)

Le trésorier a bien cerné, dans un autre texte, les grands défis qui attendent les gestionnaires de notre régime de retraite en 2013-2014. Les professeurs investissent plusieurs milliers de dollars par année dans leur régime de retraite. À la fin de leur carrière, ils auront probablement mis plus d'argent dans leur régime que dans l'achat de leur résidence. Pour une première fois, plusieurs aspects du régime sont remis en question faute de rentabilité (surtout depuis la crise financière de 2008). Le Syndicat restera très vigilant sur les négociations qui commencent et qui risquent d'être très difficiles.

Les suites du Sommet sur l'enseignement supérieur

La volonté du gouvernement de donner des suites au Sommet sur l'enseignement supérieur semble

se confirmer pour l'instant. Toutefois, des élections précipitées viendraient sûrement bouleverser ce calendrier.

La Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) est très active et le ministre Pierre Duchesne semble beaucoup apprécier les recommandations de la Fédération. Elle a contribué à produire des avis sur la plupart des chantiers : loicadre des universités, conseil national des universités, politique de financement des universités, l'aide financière aux études supérieures et l'offre de formation collégiale.

Le Syndicat collabore avec la Fédération à la préparation de ces avis. Cet appui se poursuivra au cours des prochains mois.

[Sommet sur l'enseignement supérieur au Québec \(un clic\)](#)

Représentations externes

Le Syndicat a toujours été très présent dans les organisations représentatives des problématiques universitaires comme la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU). Le Syndicat est aussi très présent au Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives de l'UQ (CIRRAC) et au Comité de liaison intersyndicale de l'UQ (CLIUQ). Le Syndicat a d'ailleurs été l'initiateur d'une réforme du mode de fonctionnement du CLIUQ afin de s'assurer d'une meilleure représentativité. Le Syndicat siège également à la Table réseau de négociation des assurances collectives et du régime de retraite où s'amorcent des négociations significatives pour l'avenir de notre régime de retraite.

Conclusion

La signature de la convention collective permettra au Syndicat d'ouvrir d'autres chantiers en 2013-2014.

Les problèmes de gestion s'atténuant, nous verrons où la nouvelle Direction veut amener l'UQTR pour les prochaines années. Le Syndicat pourra s'y consacrer plus activement et l'accompagner dans cette démarche. Nous serons d'ailleurs présents au comité de suivi du plan d'action adopté le printemps dernier par le conseil d'administration.

Je termine en remerciant sincèrement mes collègues du comité exécutif et du conseil syndical qui ne ménagent pas temps et énergie afin d'animer la vie syndicale universitaire trifluvienne. Sans cet appui indéfectible, la présidence syndicale serait beaucoup trop lourde à assumer.

Enfin, un dernier mot pour remercier également notre petite équipe d'employés du Syndicat qui apporte un soutien essentiel au travail des officiers et de l'organisation.

Synthèse du plan d'actions syndicales 2013-2014

ACTIONS PRIORITAIRES

1. Publier les textes de la nouvelle convention collective et produire des outils de vulgarisation des nouvelles clauses.
2. Revoir l'ensemble des règles de fonctionnement du Syndicat.
3. Réviser les statuts du Syndicat.

AUTRES ACTIVITÉS SYNDICALES

Relations de travail

- Doter le SPPUQTR de règles permettant de baliser ses interventions dans les cas de harcèlement au travail touchant ses membres.
- Finaliser les lettres d'entente annexées à la convention.
- Consulter les professeurs sur la possibilité d'utiliser le forfaitaire de départ pour racheter les pénalités actuarielles au régime de retraite.
- Préparer pour les directions de département un guide d'utilisation de la convention collective des professeurs.

Affaires universitaires

- Poursuivre la compilation des données comparatives sur la recherche universitaire.
- Doter le SPPUQTR d'un code d'éthique sur l'utilisation des sondages électroniques.
- Réaliser un sondage auprès des nouveaux professeurs afin de mieux connaître leurs appréciations de leur intégration à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).
- Créer sur le site web du Syndicat un espace dédié spécifiquement aux nouveaux professeurs.
- Inviter les départements à réaliser un guide d'accueil des nouveaux professeurs.

Formation et services aux membres

- Offrir une série de dîners-conférences sur des sujets d'actualité.
- Valoriser le volet des services à la collectivité dans la tâche des professeurs.

Représentation nationale

- Maintenir l'implication du SPPUQTR au sein des organismes de représentation nationale des professeurs d'université.
- Revoir les modes de fonctionnement du COMITÉ DE LIAISON INTERSYNDICALE DE L'UQ (CLIUQ).
- Poursuivre le travail au sein du comité d'études sur le financement des universités de la FQPPU (Fédération québécoise des professeures professeurs d'université).
- S'impliquer à la Table réseau de négociation des régimes de retraite et des assurances collectives du réseau Université du Québec (UQ).

Autres

- Revoir le graphisme du site web.
- Ouvrir une page Facebook au nom du Syndicat.

Assemblées générales
Jeudi 26 septembre 12 h
local 1012 pavillon Nérée-Beauchemin

ACCUEIL DES NOUVEAUX PROFESSEURS ET PROFESSEURES



Photos : Alain Gamelin

Légende de la photo

Rangée 1

Frédéric Dionne, Département de psychologie, Anick Sauvageau, Département d'ergothérapie, Mélissa-Corinne Thériault, Département de philosophie et des arts, Abdelhadi, Naji, Département des sciences de la gestion, et Jérôme Ouellet, Département des sciences infirmières.

Rangée 2

Audrey Bistodeau, Département des sciences comptables, Marie Marchand, Département des sciences comptables, Émilie Gosselin, Département des sciences infirmières, Mathieu Point, Département des sciences de l'éducation, Christophe Kinnard, Département des sciences de l'environnement, et Anne-Françoise Pontevia, Département des sciences de la gestion.

Rangée 3

Mélanie Parenteau, Département des sciences infirmières, André Lajeunesse, Département de chimie et physique, Audrey Groleau, Département des sciences de l'éducation, et Anna Nayouf, Département d'anatomie.

Rangée 4

Noémie Carbonneau, Département de psychologie, Annick Jutras, Département des sciences infirmières, Estibaliz Jimenez, Département de psychoéducation, Martin Caouette, Département de psychoéducation, Corina Borri-Anadon, Département des sciences de l'éducation, Marie-Ève Caty, Département d'orthophonie, et Manon Côté, Département de philosophie et des arts.

Rangée 5

Alejandro Romero, Département des sciences de la gestion, Nathalie Gosselin, Département de psychologie, Isabel Desgagné-Penix, Département de chimie et physique, Francis Frenette, Département des sciences infirmières, Nadia Richer, Département de chiropratique, et Pierre-Yves Therriault, Département d'ergothérapie.



Le professeur Aimé Zayed, directeur du Département de philosophie et des arts et le vice-recteur suppléant Gilles Charland.

Le 29 août dernier, le Syndicat accueillait la nouvelle cohorte de professeurs embauchés pour l'année 2013-2014. Il s'agissait d'une agréable croisière sur le fleuve Saint-Laurent à bord du Coudrier.

L'UQTR a embauché près d'une quarantaine de nouveaux professeurs.

Trente de ceux-ci étaient présents sur la croisière. Un record de participation.

Les délégués syndicaux et les directions de département ont pu entendre leurs nouveaux collègues exprimer leurs espoirs et leurs appréhensions relativement à cette nouvelle carrière de professeur d'université.

Le vice-recteur aux ressources humaines suppléant, M. Gilles Charland, assistait également à l'activité. Au début de 2014, les nouveaux professeurs seront invités à rencontrer les membres du comité exécutif afin de s'exprimer sur leur intégration dans leur département.

L'ACCÈS À INTERNET, LA TÂCHE PROFESSORALE ET LA CONVENTION COLLECTIVE

Alain Chalifour

Professeur au Département de mathématiques et informatique
Vice-président aux relations de travail



Yvan Leroux

Professeur au Département de psychologie
Vice-président aux affaires syndicales



Lors de la négociation de la convention collective, laquelle a été signée le 10 juin 2013, les représentants syndicaux à la table de négociation ont demandé à la Direction de permettre à tout professeur de se faire rembourser 50 % des frais d'accès à internet à leur domicile à partir du fonds départemental de la recherche tel que défini à l'annexe C de la convention collective. Cette demande a été rejetée. Lors des discussions à la table de négociation, les représentants de la Direction nous apprenaient que le service des finances consentait déjà aux professeurs le remboursement des frais d'abonnement de téléphonie mobile. Il est à noter qu'un tel remboursement est admissible par certains organismes subventionnaires. Or, un abonnement de téléphonie mobile peut inclure un accès à internet sur certains modèles de téléphone mobile, lesquels peuvent même être couplés à un ordinateur à domicile afin d'accéder à internet. Malgré cet argument, la Direction a refusé notre proposition. Quelle logique a conduit la Direction à adopter une telle position?

À plusieurs reprises, lors des rencontres de relations de travail, le syndicat a déposé cette demande. Nous avons conclu que la Direction de l'université s'y refusait, car elle craignait que le syndicat dépose un grief afin de faire reconnaître l'utilisation d'internet à domicile comme une condition nécessaire à la réalisation de la tâche professorale. L'Université aurait ainsi été obligée de rembourser à l'ensemble des professeurs les frais d'une connexion internet à domicile. Si nous posons l'hypothèse conservatrice que les frais d'une connexion à internet sont de 50 \$ par mois, donc 600 \$ par année, et que 400 professeurs en bénéficient, alors la facture s'élèverait à 240 000 \$ par année pour l'Université.

Des entreprises ont sûrement des politiques de remboursement des frais internet pour les employés faisant du travail à domicile. Ne devrait-il pas en être ainsi pour le professeur d'université? Bien entendu,

un professeur d'université n'est pas un travailleur autonome au sens de la loi, mais il est victime de son autonomie et de son dévouement volontaire. Il est connu qu'un professeur d'université, à l'extérieur des heures normales de bureau, réalise une partie de ses tâches à domicile, tant le soir que les fins de semaine. La plupart de ses tâches sont la rédaction d'articles, la préparation de cours, le dépôt de matériel pédagogique sur le portail de l'université, le soutien à distance aux étudiants effectuant des stages à l'extérieur, des essais, des mémoires et des thèses et, depuis quelques années, l'encadrement des étudiants inscrits aux cours en ligne.

Depuis plusieurs années, l'Université publicise, finance, soutien et encourage l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, principalement en lien avec l'enseignement à distance et le développement de programmes sur les sites hors campus. Ne serait-il pas logique que l'Université contribue aux frais d'accès à internet de ses professeurs qui sont au cœur de ces activités d'enseignement et de recherche? Qui plus est, la demande syndicale est très modeste, car elle visait le remboursement de la moitié des frais à partir du fonds départemental de la recherche, soit à coût zéro pour l'Université. Toutefois, ceux qui n'ont pas de montants disponibles dans le fonds départemental de la recherche se retrouveraient orphelins même si l'Université accédait à notre demande de remboursement à même ce fonds.

Le syndicat tentera quand même de convaincre la Direction de répondre favorablement à cette demande. Nous espérons que la nouvelle équipe de la Direction de l'UQTR tiendra compte de ces nouvelles réalités technologiques et de réalisation des tâches professorales, sur lesquelles elle appuie une partie de son développement.

LA SITUATION AU RÉGIME DE RETRAITE DE L'UQ

Sylvain Beaudry
Professeur au
Département des sciences
comptables, trésorier



Rapport du Groupe de travail sur le financement et la pérennité du RRUQ
(un clic)

Comme pour la plupart des régimes de retraite à prestation déterminée, le régime de retraite de l'UQ (RRUQ) vous garantit à partir de votre retraite votre rente jusqu'à la fin de vos jours, peu importe les fluctuations des rendements des marchés financiers. Depuis la crise financière de 2008, notre régime de retraite, comme les autres, peine à retrouver sa rentabilité.

La situation est tellement critique que le comité exécutif du régime, composé paritairement de représentants des employés et des employeurs, a cru nécessaire de former un Groupe de travail sur le financement et la pérennité du régime.

En juin dernier, le groupe de travail a déposé son rapport.

Le constat n'est pas très reluisant. Le régime est en déficit actuariel depuis 2008 et il n'y aurait pas, semble-t-il, assez d'argent dans la caisse pour passer les tests de solvabilité et de capitalisation obligatoires en décembre 2013. Au 31 décembre 2012, le déficit s'élevait à 336 M\$ auquel il faut ajouter un manque à gagner de 146 M\$ devant permettre d'indexer les rentes des retraités qui ne l'ont pas été depuis 2009. D'ailleurs, aucune rente ne sera indexée avant l'élimination du déficit actuariel de 336 M\$. Le Groupe de travail prévoit qu'il en sera ainsi pour encore une quinzaine d'années. Le RRUQ est devenu un régime de plus en plus mature. En 1995, 12 employés actifs versaient des cotisations pour chaque retraité. Ce nombre est passé à 4 en 2005 et à 2,5 en 2012. Il n'y a plus que 2,5 employés actifs pour chaque employé retraité à verser des cotisations pour financer le régime.

Le Groupe de travail propose plusieurs scénarios pour améliorer la situation à court terme : réduction des avantages du régime, augmentation des cotisations des employeurs et des employés, renonciation aux augmentations de salaire qui seraient plutôt versées

dans le régime, cotisations différentes selon l'âge d'entrée au régime, etc. Aucun de ces scénarios ou un mélange de ceux-ci ne garantit la solvabilité du régime à long terme. D'autant plus que l'on ne sait pas ce que le gouvernement québécois fera avec les recommandations du rapport d'Amour sur les régimes complémentaires de retraite au Québec.

Tout changement au régime de retraite de l'UQ (RRUQ) doit être négocié à la Table réseau de négociation sur les régimes de retraite et les assurances collectives, composée paritairement de représentants des employeurs et des employés. Les représentants syndicaux, dont le président du SPPUQTR, restent très critiques sur plusieurs conclusions du Groupe de travail sur le financement et la pérennité du Régime. Selon les représentants syndicaux à la Table de négociation, toutes les hypothèses n'ont pas été abordées par le Groupe de travail. Les négociations risquent d'être difficiles, mais les parties ont tout de même convenu de procéder rapidement.

Le Syndicat informera régulièrement les professeurs de l'évolution de la situation. On prévoit même faire des rencontres d'information sur le sujet. D'ailleurs, s'il y a entente à la Table de négociation, c'est toujours sous réserve de l'acceptation des syndicats et des membres. Tant qu'il n'y a pas d'entente, les règles actuelles se poursuivent.

Situation financière du régime en quelques chiffres (décembre 2012)

- Taux de solvabilité 66,9 %
- Taux de capitalisation 88,8 %
- Actif 2,7 G\$
- Rendement (1 an) 10,6 %
- Rendement (10 ans) 7,44 %
- Déficit actuariel 336 M\$
- Déficit relié à l'indexation des rentes 146 M\$
- Taux de cotisation 18,1 % des salaires
- 8 850 participants actifs
- 3 501 retraités
- 1 514 participations différées
- Rente annuelle moyenne 36 999 \$
- 1990 15,5 employés pour un retraité
- 2012 2,5 employés pour un retraité

MIEUX CONNAÎTRE LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

Alain Chalifour

Professeur au Département de mathématiques et informatique
Vice-président aux relations de travail



Yvan Leroux

Professeur au Département de psychologie
Vice-président aux affaires syndicales



Préambule sur la fin de la négociation

Le 13 avril 2013, les professeures et les professeurs de l'UQTR ont voté en assemblée générale une entente de principe qui a conduit à la signature de la convention collective le 10 juin 2013. La nouvelle convention est applicable à partir du 1^{er} juin 2013 et elle arrivera à échéance le 31 mai 2017. Par ailleurs, les échelles de traitement n'ayant été négociées que pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2016, les parties ont convenu de négocier à nouveau les augmentations de salaire pour la période allant du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017.

Deux lettres d'entente de cette nouvelle convention prévoient que les parties devront négocier, dans des délais raisonnables, la reconnaissance de tâche pour les cours atypiques et les changements à la convention collective rendus nécessaires par l'abolition du comité de la recherche et la création de la sous-commission de la recherche.

Depuis le retour des vacances estivales, le comité de négociation et les représentants de l'Université s'affairent à terminer les textes de la convention (voir la résolution de l'assemblée générale du 13 avril). Cette étape de finalisation des textes nécessite de toute évidence l'attention des parties et nous sommes conscients que l'ensemble du corps professoral est en attente de ceux-ci. Nous espérons rendre disponibles les textes de la convention collective avant la fin du mois de septembre.

Processus d'évaluation

Au mois d'août, le Syndicat a convenu avec la Direction d'acheminer prioritairement aux directeurs de département et aux professeurs non permanents, qui seront évalués à l'automne 2013, une note de service sur le processus d'évaluation applicable cet automne

et une version finale de l'article 11 sur ledit processus d'évaluation. Nous reproduisons ci-dessous cette note de service qui fait état des modifications majeures, principalement en ce qui a trait aux délais inhérents au processus d'évaluation. À la lecture, vous constaterez qu'exceptionnellement, pour l'automne 2013, certains délais de l'ancienne convention ont été maintenus. Cela pour éviter les vices de procédure et les pressions sur les professeurs qui auraient été informés tardivement à préparer leur dossier. Dans la nouvelle convention, le dépôt des dossiers d'évaluation était prévu au plus tard le deuxième vendredi de septembre, nous avons convenu de maintenir, exceptionnellement pour l'automne 2013, le 30 septembre comme date de dépôt.

Durant l'année académique 2013-2014, les membres du comité de relations de travail du SPPUQTR présenteront régulièrement dans Le Point d'ancre une analyse des articles de la nouvelle convention et partageront avec les professeurs leur interprétation formelle de l'application de ces articles. Ces analyses conduiront à la réalisation de résumés, accompagnés de conseils et de diagrammes fonctionnels, qui seront disponibles sur le site web du syndicat.

Nous envisageons, dans cet exercice de vulgarisation de la convention, inclure une Foire aux questions qui permettra aux professeurs d'y trouver des réponses à des interrogations fréquentes sur l'interprétation, voire la compréhension, des textes de la convention et de leur application dans notre quotidien.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et une bonne rentrée universitaire.

NOTE DE SERVICE

DATE : Le 19 août 2013

OBJET : Processus d'évaluation 2013

Bonjour,

Comme vous le savez, une nouvelle convention collective est entrée en vigueur le 1er juin 2013. Le texte intégral de la convention collective n'est pas encore publié. Il le sera très bientôt. Compte tenu que les processus d'évaluation de l'automne 2013 sont sur le point de s'amorcer, nous vous transmettons le nouveau texte de l'article 11 portant sur l'évaluation des professeurs.

La présente note de service présente les principales modifications apportées à l'ancien texte. Vous constaterez toutefois que certaines modifications au niveau des délais ne seront pas appliquées cette année. L'objectif est d'éviter que les professeurs qui seront évalués cette année soient pénalisés par des changements qu'ils auraient appris à la dernière minute.

Les principaux changements sont les suivants :

- L'évaluation statutaire des professeurs permanents a été abolie. Cependant, les professeurs permanents peuvent encore demander d'être évalués s'ils le souhaitent;
- La date à laquelle le professeur qui doit être évalué soumet son dossier à l'attention du comité d'évaluation est

devancée au deuxième vendredi du mois de septembre (art. 11.06 a). Toutefois, pour l'année 2013, le délai de la convention collective précédente est maintenu. En conséquence, les professeurs qui doivent être évalués ont jusqu'au 30 septembre 2013 pour soumettre leur dossier au comité d'évaluation;

- Le comité d'évaluation doit débiter ses travaux au plus tôt le troisième lundi du mois de septembre (art. 11.07). Toutefois, pour l'année 2013, la date du 1er octobre est maintenue;

- Le délai minimum devant s'écouler entre la communication au professeur de la recommandation du comité d'évaluation et la tenue de l'assemblée départementale appelée à se prononcer sur cette recommandation passe de douze (12) à sept (7) jours (art. 11.11);

- La conclusion et la recommandation du comité d'évaluation, la recommandation de l'assemblée départementale et, le cas échéant, les commentaires du professeur doivent être transmis au vice-recteur aux ressources humaines le troisième vendredi de novembre (art. 11.14). Toutefois, la date du 20 novembre est maintenue pour l'année 2013;

- La date limite de transmission de la décision de l'Université au professeur non permanent évalué et au directeur de son département est repoussée au 31 janvier. Pour le reste, aucune modification significative n'est à signaler.

Nous ne saurions insister suffisamment sur la nécessité de respecter à la lettre le processus et les délais prévus à l'article 11 de la convention collective.

La FQPPU reçoit favorablement les recommandations centrales du rapport Bissonnette-Porter mais n'endosse pas tout.

La Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) avait fait ses devoirs en prévision du chantier sur la loi encadrant l'université québécoise. Bien qu'elle n'endosse pas toutes les conclusions du rapport qui en découle, force est de constater que les co-présidents ont également fait leur travail avec rigueur.



Enfin une loi pour définir la mission, la vision, les moyens et les valeurs en plus de jeter les bases d'une refondation de l'université québécoise. Il était temps ! La FQPPU est globalement satisfaite des balises centrales que propose le rapport et estime que si le gouvernement donne une suite logique à celles-ci en créant les instances appropriées, dont un Conseil national des universités (CNU), et en améliorant le financement du réseau, nous pourrions regarder vers l'avenir avec confiance. « Nous sommes particulièrement fiers d'avoir su démontrer que la formation des étudiantes et étudiants et le développement des institutions requièrent les meilleures conditions d'enseignement et de recherche universitaires », mentionne Max Roy, président de la FQPPU.

La Fédération est toutefois inquiète de certaines mesures préconisées par le rapport au plan de la gouvernance universitaire. L'abolition du réseau de l'Université du Québec, entre autres, apparaît comme une surprise alors que son rôle est fondamental à l'accessibilité universitaire sur le territoire. En outre, il ne revient pas au CNU d'ouvrir un débat sur la démocratie étudiante. « Nous continuerons également de militer en faveur de conseils d'administration à majorité issue de la communauté universitaire, une garantie à la fois de transparence et d'autonomie réelle dans nos institutions », assure

M. Roy. La FQPPU réitère par ailleurs que si le rapport suggère certaines règles claires à divers niveaux, les critères de rémunération des cadres n'y sont pas suffisamment resserrés. La Fédération élaborera sous peu un document d'analyse plus complet se penchant sur les détails du rapport.

RÉVISION DU TAUX DE COTISATION

CHOSE PROMISE, CHOSE DUE...

Sylvain Beaudry

Professeur au
Département des sciences
comptables, trésorier



Au lendemain de la grève de 2008, le Syndicat avait haussé considérablement le taux de cotisation syndicale. Le taux était passé de 1,25 % à 2,5 % de la rémunération versée aux professeurs. Cette hausse était nécessaire pour renflouer le fonds de défense professionnel (FDP) que la grève avait pratiquement vidé.

Lors de l'assemblée générale de septembre 2008, le comité exécutif s'était engagé à revoir à la baisse le taux de cotisation lorsque le FDP aurait atteint l'objectif fixé à ce moment (environ 2,5 M\$). Actuellement, profitant d'un marché boursier à la hausse, le FDP s'élève à un peu plus de 3 M\$. Il est donc possible de réduire le taux de cotisation tel que promis.

Dans le cadre de la négociation pour le renouvellement de la convention collective, le comité exécutif avait aussi envisagé la possibilité de réduire le taux de cotisation afin de bonifier les hausses de salaire négociées.

Lors de l'assemblée générale du 26 septembre prochain, le Syndicat proposera donc de réduire le taux de cotisation syndicale de 1 % pour l'amener à 1,5 % à compter du 1^{er} octobre. Le taux de 1,5 % permettra de maintenir dans le FDP les sommes nécessaires pour faire face aux obligations de la règle 8 sur l'utilisation du FDP dont le maintien des sommes nécessaires pour verser, à l'ensemble des professeurs, 100 % de leur salaire net pour une période de 30 jours. Il sera de plus possible d'indexer le FDP à l'indice du coût de la vie pour les prochaines générations de professeur.

La réduction des revenus provenant de la cotisation (environ 200 000 \$ de moins) oblige également le comité exécutif à déposer un budget révisé pour l'année 2013-2014. Rappelons que le taux de cotisation syndicale est déterminé chaque année lors de l'assemblée générale du mois de mars au moment de l'adoption du budget de fonctionnement.

Le conseil syndical a aussi adopté une nouvelle règle permettant de fixer à l'avenir le taux de cotisation. Il a été convenu que dorénavant les coûts de fonctionnement du Syndicat ne devraient jamais dépasser les revenus

générés par le taux de cotisation syndicale et les revenus fixes provenant des placements. Cela permettrait au Syndicat de maintenir le taux de cotisation à 1,5 % pour plusieurs années, même si le nombre de professeurs fluctue. Si les coûts de fonctionnement du Syndicat venaient qu'à dépasser les revenus de cotisation et les revenus fixes, le comité exécutif se verrait dans l'obligation de réduire les dépenses.

BUDGET RÉVISÉ 2013-2014

	2013-2014 Budget initial Mars 2013	2013-2014 Budget révisé Sept 2013
Produits prévus	Taux 2,5 %	1,50%
Produits provenant de la cotisation	1 045 000 \$	862 963 \$
Intérêts sur placements	50 000 \$	50 000 \$
(Perte) Gain sur cession/juste valeur de placement	5 000 \$	5 000 \$
Autres produits	10 000 \$	10 000 \$
	1 110 000 \$	927 963 \$
Charges prévues		
Cotisations - FQPPU	70 000 \$	70 000 \$
Cotisation & Participation-CIRRAC	4 000 \$	4 000 \$
Participation-FQPPU	4 000 \$	4 000 \$
Participation-CLIUQ	2 500 \$	2 500 \$
Intersyndicale des personnels de l'UQTR *	1 000 \$	1 000 \$
Personnel		
Salaires	233 700 \$	233 700 \$
Av. sociaux	51 300 \$	51 300 \$
Ajustement indemnité de départ	1 000 \$	1 000 \$
Ressources occasionnelles	1 500 \$	1 000 \$
Frais juridiques et arbitrage	60 000 \$	60 000 \$
Honoraires et remboursement de dépenses juridiques	120 000 \$	120 000 \$
Papeterie, imprimé et fourniture de bureau	13 000 \$	10 000 \$
Communications (postes-messagerie et téléphonie)	3 000 \$	2 500 \$
Bourses d'études (Annexe 1)	15 000 \$	15 000 \$
Publicité & promotion	8 000 \$	1 000 \$
Frais de fonctionnement		
Comité exécutif (frais réunion et bilan et plan action)	9 000 \$	9 000 \$
Conseil syndical et assemblée générale	10 000 \$	6 000 \$
Formation (membres et personnels)	5 000 \$	4 000 \$
Comité des négociations et d'action syndicale	20 000 \$	1 000 \$
Comité des serv. à la collectivité (Annexe 2)	29 000 \$	23 500 \$
Comité des affaires universitaires	3 500 \$	3 500 \$
Comité des relations de travail	3 000 \$	2 000 \$
Intérêts sur équité salariale	0 \$	0 \$
Honoraires professionnels (courtiers et auditeurs)	15 000 \$	12 000 \$
Amortissement des immobilisations	4 500 \$	4 000 \$
Prises de retraite	10 000 \$	10 000 \$
Assurances	5 000 \$	5 000 \$
Projets spéciaux (Annexe 3)	17 000 \$	12 000 \$
Divers et imprévus	1 000 \$	1 000 \$
	720 000 \$	670 000 \$
Excédent (Insuffisance) des revenus sur les charges avant éléments exceptionnels	390 000 \$	257 963 \$
É		

[Rapport financier de l'année 2012-2013 \(un clic\)](#)

Me Manon Beaumier du Département des sciences de la gestion est



nommée bâtonnière du Barreau du Québec en Mauricie

Elle siège également à titre d'administratrice au conseil d'administration du Barreau du Québec. Le Barreau du Québec constitue l'un des plus anciens ordres professionnels de la province et regroupe quelque 24 000 membres. Il est le seul ordre professionnel à avoir son école de formation professionnelle. Sa mission est d'assurer la protection du public en surveillant l'exercice de la profession d'avocat, en faisant la promotion de la primauté du droit, en valorisant la profession et en soutenant les membres dans l'exercice du droit. (Source En tête)



Les professeurs de l'UQTR se démarquent



La professeure Manon Brunet du Département de lettres et communication sociale est nommée à la commission de l'enseignement et de la recherche universitaire du Conseil supérieur de l'éducation du Québec

La Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université du Québec (FQPPU) avait sollicité ses membres afin de soumettre des candidatures pour combler des postes à différents comités du Conseil supérieur de l'éducation. Après avoir sollicité les professeurs de l'UQTR, le SPPUQTR a expédié différentes candidatures à la FQPPU. Le Conseil supérieur a choisi la professeure Brunet pour siéger à la commission de l'enseignement et de la recherche universitaire.

Josée St-Pierre et Cléo Marchand reçoivent



un prix d'excellence 2013 de l'Université du Québec

De gauche à droite : Mme Nadia Ghazzali, rectrice de l'UQTR, M. Alexandre Marchand, fils de Cléo Marchand, était présent pour recevoir le prix en son nom, et Mme Josée St-Pierre, également récipiendaire d'un prix. (Photo Agence Focus 1)

Deux professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) ont reçu un Prix d'excellence 2013 de l'Université du Québec (UQ) pour l'excellence de leur parcours. Josée St-Pierre, professeure au Département des sciences de la gestion, s'est vu attribuer le Prix d'excellence en recherche et création, alors que Cléo Marchand, professeur au Département des sciences comptables ayant occupé de nombreux postes dans la haute direction de l'UQTR, a reçu le Prix d'excellence en gestion, volet carrière. (Source En tête)



MÉCHOUI DE LA RENTRÉE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PROFESSEURS ET
DES PROFESSEURES DE L'UQTR

138^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES
PROFESSEURES DE
L'UQTR

Jeudi 26 septembre 2013, 12 h
Local 1012 Nérée-Beauchemin

Jeudi 26 septembre 2013, 12 h 30
Local 1012 Nérée-Beauchemin

Projet d'ordre du jour

Projet d'ordre du jour

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un président d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 mars 2013
5. Élection d'un membre de la commission des études de l'UQTR, désigné par les professeurs :
Secteur 6 : Départements de psychologie et de psychoéducation
6. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de votation
7. Résultats des élections
8. Levée de l'assemblée

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un animateur pour la rencontre
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des 136^e et 137^e assemblées générales
5. Présentation du plan d'action syndical 2013-2014
6. Affaires budgétaires :
 - Rapport financier de l'année 2012-2013
 - Taux de cotisation syndicale 2013-2014
 - Budget révisé 2013-2014.
 - Choix des auditeurs pour l'année 2013-2014
7. Affaires nouvelles
8. Levée de l'assemblée générale

ÉLECTION À LA COMMISSION DES ÉTUDES

Lors de la prochaine assemblée générale, les professeurs doivent désigner un représentant du secteur 6 à la commission des études de l'UQTR. Le secteur 6 regroupe les professeurs des départements de psychologie et de psychoéducation.

La période de mise en candidature se terminait le 20 septembre à 17 h.

Le secrétariat syndical a reçu la candidature de la professeure Diane St-Laurent du Département de psychologie. Mme St-Laurent n'occupe aucun poste de direction d'enseignement et de recherche.

Il s'agit de mandat de deux ans renouvelable une fois.



À l'UQTR depuis le 1^{er} juin 2004.

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'enfant et ses milieux de vie.

Formation : Postdoctorat, Psychologie développementale, UQTR

Ph.D., Psychologie développementale, UQAM

B.Sc., Psychologie, UQAM

Intérêts de recherche : relations parent-enfant enfance à risque



Officiers du Syndicat des professeurs et des professeures pour 2013-2014

M. Pierre Baillargeon, président
M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail
M. Yvan Leroux, deuxième vice-président aux affaires syndicales
M. Ismaïl Biskri, vice-président aux affaires universitaires
Mme Lucie Hamelin, vice-présidente aux services à la collectivité
M. Ghyslain Parent, secrétaire
M. Sylvain Beaudry, trésorier

LE PERSONNEL DU SPPUQTR

DIANE BEAUCHEMIN
Conseillère en relations de travail.
Bureau 1117, pavillon Ringuet. Poste interne 2387

ALAIN GAMELIN
Conseiller aux affaires universitaires.
Bureau 1113, pavillon Ringuet. Poste interne 2389

SANDRA THIFFAULT
Secrétaire administrative.
Bureau 1115, pavillon Ringuet. Poste interne 2388

SPPUQTR

3351, boul. des Forges C.P. 500 • Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7
Téléphone 819.376.5041 • Télécopieur 819.376.5209
Courriel : syndicat.proesseurs@uqtr.ca
www.sppuqtr.ca

Le *point d'ancre*
est publié par le comité exécutif
du SPPUQTR



**Syndicat des professeurs
et des professeures**
Université du Québec à Trois-Rivières

Le LOGO du Syndicat des professeurs et des professeures regroupe trois niveaux de signification : le livre ouvert sur la connaissance, l'arbre en croissance, et les mains ouvertes vers les étudiants et la société québécoise.